

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 20 janvier 2017 – n°52

■ DÉFICIT BUDGÉTAIRE : LA BAISSSE SE POURSUIT

En 2016, le déficit budgétaire de l'Etat s'est établi à 69 milliards d'euros, soit un recul de 1,5 milliard par rapport à celui de 2015. Le déficit budgétaire est ainsi moins élevé de 3,3 milliards que celui prévu initialement par la loi de finances initiale pour 2016 (72,3 milliards d'euros).

C'est son plus bas niveau depuis 2008. Au total, entre 2012 et 2016, le déficit de l'État a été ramené de 87,2 milliards d'euros à 69,9 milliards d'euros soit une diminution de 17,3 milliards d'euros, après avoir atteint un pic de 148,8 milliards d'euros en 2010.

L'État a tenu son objectif de dépenses, les dépenses du budget général ont été maîtrisées. Ce premier résultat concernant le budget de l'État (avant les comptes sociaux et les collectivités) conforte l'objectif du Gouvernement de ramener le déficit public à 3,3% du PIB en 2016, et sous les 3% en 2017.

■ CONFÉRENCE POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT

La France a organisé dimanche 15 janvier une conférence pour la paix au Proche-Orient : elle a réuni près de 70 pays pour réaffirmer la solution des deux Etats, aujourd'hui menacée.

Cette solution à deux États est toujours l'objectif de la communauté internationale. Elle doit respecter les aspirations légitimes des deux parties, que ce soit le droit des Palestiniens à un État et à la souveraineté, comme le droit à la sécurité d'Israël.

En tout état de cause, le monde ne doit pas se résigner au statu-quo. Seules des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens conduiront à la paix.

■ MOBILISATION FACE À LA VAGUE DE FROID

Face à la vague de froid, le gouvernement, appuyé par sa majorité, est totalement mobilisé :

- les places d'hébergement d'urgence ont augmenté de près de 50% en 5 ans ;
- 3 400 places dites exceptionnelles supplémentaires, dont 1 400 à Paris, ont été ouvertes ces derniers jours ;

- un pilotage national permet un bilan quotidien des besoins établi par les préfets en lien avec les ministres concernés.

Par ailleurs, grâce à une bonne organisation, et parce que tous les moyens ont été mobilisés, il n'y aura pas de coupure d'électricité.

■ PRÉSENTATION DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ : UN NOUVEAU SERVICE POUR TOUTE SA VIE PROFESSIONNELLE

1. LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ, UN SERVICE POUR AVANCER DANS SA VIE PROFESSIONNELLE

Le compte personnel d'activité est un outil simple et pratique, destiné à toutes les personnes souhaitant évoluer dans leur vie professionnelle.

UN SERVICE POUR TOUS LES ACTIFS

Le compte personnel d'activité concerne tous les actifs à partir de 16 ans (15 ans pour les apprentis), indépendamment de leur statut : salariés du secteur privé ; fonctionnaires et agents publics ; demandeurs d'emploi ; travailleurs indépendants ; entrepreneurs.

Les jeunes qui ne sont pas encore sur le marché du travail et les retraités peuvent bénéficier du volet « engagement citoyen ».

Le dispositif est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les fonctionnaires et les agents publics.

Il en va de même pour les agents des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres d'agriculture. Les travailleurs indépendants auront accès au compte personnel d'activité à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour les agents publics et les fonctionnaires, le compte personnel d'activité comprend le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen.

Les droits acquis au titre du droit individuel à la formation avant le 31 décembre 2016 sont repris dans le cadre du compte personnel de formation.

UN DISPOSITIF PERSONNALISÉ, FACILEMENT ACCESSIBLE

Le compte personnel d'activité est accessible sur le portail numérique

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

Concernant les agents publics et les fonctionnaires, l'objectif est que les droits soient visualisables dès le 1^{er} janvier 2018. En activant son espace personnel, chaque personne est en mesure de connaître ses droits à la formation et de les activer.

Des services en ligne pour être orienté dans ses réflexions et ses choix sont également disponibles. Chacun dispose d'un tableau de bord personnel lui permettant de :

- visualiser sur un même espace un état des lieux de ses trois comptes : le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et le compte d'engagement citoyen ;
- utiliser ses droits acquis tout au long de sa vie professionnelle ;
- consulter ses bulletins de salaire dématérialisés.

Grâce à un point d'entrée unique, l'utilisateur accède ainsi à l'ensemble des droits, qu'il cumule à partir de 16 ans et qui sont inscrits sur les comptes qui composent le compte personnel d'activité.

Ces droits sont attachés à la personne et conservés même en cas de changement d'emploi, de période de chômage ou de mobilité entre différents univers professionnels (fonction publique, salariat, travail indépendant, etc.). Chacun les mobilise quand il le souhaite, en fonction de ses projets (formation, reconversion, accompagnement à la reprise ou création d'entreprise etc.).

DONNER LES CLÉS À CHACUN POUR PILOTER SA CARRIÈRE

La création du compte personnel d'activité vise plusieurs objectifs. En donnant à tous les moyens de définir un projet professionnel personnel, le dispositif renforce l'autonomie de chaque actif dans la maîtrise de son parcours professionnel.

En aidant les actifs à trouver une formation adaptée à leur parcours et à leurs objectifs, le compte personnel d'activité contribue à améliorer la qualification professionnelle de chacun.

En attribuant des droits à la formation à ceux engagés dans des activités bénévoles ou de volontariat, il valorise l'engagement citoyen.

2. CHAQUE PERSONNE MOBILISE SES DROITS, DE FAÇON AUTONOME, SELON SES BESOINS ET SES ASPIRATIONS

Le compte personnel d'activité permet d'être guidé dans ses choix pour améliorer son employabilité et dessiner plus facilement son avenir professionnel. Les retraités peuvent aussi utiliser leurs droits.

POUR AIDER LES ACTIFS À DÉFINIR LES CONTOURS DE LEUR PROJET PROFESSIONNEL

Le portail numérique moncompteactivite.gouv.fr donne la possibilité à tous d'accéder à des services en ligne gratuits. Sur son espace personnel, chaque utilisateur est invité à décrire son parcours, inscrire ses différentes expériences professionnelles et ses activités extra-professionnelles et compétences.

En complétant ces données, il se verra proposer plusieurs métiers en rapport avec son profil. Chaque métier fait l'objet d'une fiche dédiée détaillant les missions qui le composent et précisant, entre autres, le volume de recrutement, le nombre de candidatures par offre d'emploi, ou les niveaux de salaires proposés.

Les compétences à maîtriser sont indiquées, et si une ou plusieurs manquent à l'utilisateur pour exercer le métier qu'il a choisi, il peut alors utiliser ses droits pour suivre les formations nécessaires. Chacun peut ainsi rechercher la formation qui correspond à ses aspirations professionnelles. L'utilisateur devient pilote de son propre parcours pour mieux le maîtriser et anticiper les aléas de la vie.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AU COEUR DES ACTIONS PROPOSÉES

Le compte personnel d'activité fait de la formation un droit universel. Les droits cumulés offrent la possibilité à chaque actif de financer des formations pour l'acquisition de connaissances et de compétences de base (maîtrise du français, des bases des mathématiques, des règles du travail en équipe, etc.) ou l'obtention d'une qualification reconnue.

Par exemple, une journaliste à la retraite qui dirige une association caritative peut mobiliser ses droits à la formation en raison de son activité de bénévole, pour acquérir les compétences dont elle a besoin pour cette mission. Grâce à moncompteactivite.gouv.fr, elle peut trouver une formation en gestion et en administration adaptée à son profil et son projet.

Ces droits permettent aussi de bénéficier d'actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de réaliser un bilan de compétences.

Par exemple, un salarié du secteur bancaire depuis 15 ans peut envisager sa reconversion professionnelle grâce au compte personnel d'activité. Il peut réaliser un bilan de compétences approfondi ou faire reconnaître l'expérience acquise par une démarche de VAE.

Les personnes souhaitant se lancer dans la création d'une entreprise peuvent se voir proposer des formations ciblées, un accompagnement et des conseils spécifiques, destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprise.

Enfin, le portail permet la consultation des bulletins de paie dématérialisés. Le titulaire du compte pourra visualiser tous ses bulletins sur un seul site, quels que soient ses employeurs.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DISPENSÉ PAR LES ORGANISMES DE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le portail du compte personnel d'activité permet à chacun d'utiliser ses droits de manière autonome. Cependant, un grand nombre de personnes souhaitent être accompagnées par un professionnel pour prendre connaissance de leurs droits, définir leur projet professionnel ou monter leur dossier de formation.

Ce service existe et est dispensé gratuitement : il s'agit du conseil en évolution professionnelle. Les organismes qui le mettent en œuvre sont Pôle emploi, les missions locales, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), les Cap emploi (organismes spécialisés dans l'insertion des travailleurs handicapés) et les OPACIF (organismes collecteurs du congé individuel de formation).

D'autres organismes peuvent être reconnus par les régions. Le portail du compte personnel d'activité indiquera à chaque page la possibilité de s'adresser à un conseiller en évolution professionnelle.

Pour les agents publics et les fonctionnaires, le conseil en évolution professionnelle sera assuré par le conseiller mobilité carrière ou le référent RH de leur structure ou de l'organisme désigné à cet effet (Centre de gestion, etc.).

3. UN SITE UNIQUE QUI REGROUPE PLUSIEURS DROITS

Le compte personnel d'activité regroupe trois comptes distincts, qui deviennent accessibles à tous, simplement et facilement, en se connectant sur son profil. Un seul point d'entrée pour chaque personne.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Créé en 2015 pour les salariés de droit privé et en 2017 pour les agents publics et les fonctionnaires, il recense les droits à la formation acquis par chaque actif grâce à leur activité professionnelle.

Le compte personnel de formation de chaque salarié est crédité automatiquement en heures de formation, sur la base de la déclaration de l'employeur. Pour les salariés à temps complet, ce compte est alimenté à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures par an jusqu'à un maximum de 150 heures.

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Il recense les activités de bénévolat ou de volontariat du bénéficiaire. Certaines d'entre elles permettent en effet l'acquisition d'heures sur le compte personnel de formation, jusqu'à 20 heures par an et par nature d'activité, dans la limite de 60 heures.

Ce compte permet également aux utilisateurs d'obtenir des jours de congés pour effectuer les formations sélectionnées.

Les heures de bénévolat et volontariat enregistrées sont converties sur le CEC en droits d'heures à formation qui pourront être utilisées pour obtenir une formation professionnelle ou associative. La durée minimale nécessaire à l'acquisition de 20 heures sur le compte personnel de formation est de 6 mois continus pour le service civique et de 200 heures, avec au moins 100 heures dans une association, pour les activités de bénévolat associatif.

Les activités concernées sont : le service civique, la réserve militaire, la réserve sanitaire, la réserve communale de sécurité civile, le bénévolat associatif, l'activité de maître d'apprentissage, les volontaires dans les armées et les sapeurs- pompiers volontaires.

LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ (C3P)

Il est ouvert pour les salariés du privé dès la première déclaration d'exposition à l'un des facteurs de risque de pénibilité. Les points attribués au bénéficiaire en raison de son exposition à ceux-ci y sont comptabilisés.

Le compte personnel de prévention de la pénibilité est alimenté en points : une année d'exposition à un facteur de risque de pénibilité permet de créditer 4 points, et 8 points dans

le cas d'une exposition à plusieurs facteurs de pénibilité. Le compte est plafonné à 100 points pour l'ensemble de la carrière d'un salarié.

Chaque personne concernée décide de l'utilisation de ses points. Trois possibilités s'offrent à elle : augmenter ses droits à la formation, se mettre à temps partiel à partir de 55 ans en recevant un complément de rémunération ou partir plus tôt à la retraite. 4 points de pénibilité peuvent être convertis en 100 heures de formation sur le CPF.

4. DES DROITS RENFORCÉS POUR LES PERSONNES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

Si tous les actifs sont concernés par le compte personnel d'activité, des droits renforcés sont appliqués pour les personnes ayant des besoins spécifiques pour trouver un emploi ou gérer leur carrière.

SANS DIPLÔME DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Ils bénéficient sur leur compte d'autant d'heures que nécessaire pour suivre une formation qualifiante. C'est pour eux un droit à une nouvelle chance.

Par exemple, un jeune de 20 ans ayant quitté le lycée sans diplôme et accompagné par une mission locale peut utiliser le compte personnel d'activité avec l'aide de son conseiller. Celui-ci va l'aider à identifier un métier en accord avec ses envies, ses compétences et ses atouts.

LES SALARIÉS PEU QUALIFIÉS (qui n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat)

Ils verront leur compte crédité de 48 heures par an au lieu de 24 heures aujourd'hui, dans la limite d'un plafond de 400 heures, contre 150 aujourd'hui. C'est un droit à la formation continue renforcé pour ceux qui ont peu bénéficié de la formation initiale.

LES SALARIÉS EXPOSÉS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE À DES TRAVAUX PÉNIBLES

Ils auront la possibilité de consulter leurs droits et de se former pour accéder à des emplois moins exposés, de partir à la retraite de manière anticipée ou de travailler à temps partiel avec une compensation de la perte de salaire.

LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS en situation d'inaptitude physique et/ou situation de reclassement et/ou concernés par une restructuration de service peuvent bénéficier d'une majoration de leurs droits à la formation depuis le 1^{er} janvier 2017.



■ CÉRÉMONIE DES VOEUX – MARDI 10 JANVIER À SAINT MARTIN LE VINOUX

Yannick Ollivier, maire de Saint-Martin le Vinoux, est revenu dans ses vœux sur quelques dossiers majeurs du mandat : la construction de deux immeubles phares au Cœur de ville, Citylink et la future résidence étudiante dont les travaux commenceront en milieu d'année, le début du chantier de l'installation d'EDF au

Parc d'Oxford. Suivront la rénovation de l'ancienne zone industrielle, l'embellissement du cimetière et l'aménagement de l'étang de Pique-Pierre.

Par ailleurs, la création et l'ouverture des voiries en direction de l'A48 et la reconstruction tant attendue du pont de Bergonzoli dès juin prochain sont programmées.

Le maire a surtout particulièrement insisté sur deux dossiers qui lui tiennent à cœur et concernent l'éducation et la sécurité.

Il a ainsi rappelé que la commune a fait de la rénovation ou réhabilitation de l'ensemble de ses groupes scolaires le fil conducteur de ce mandat. Dans cette perspective, et après concertation des enseignants et des parents, il a été décidé de regrouper les écoles de Lachal et du Village. Mais l'école de Lachal ne perdra pas sa vocation publique ni pédagogique : le bâtiment sera rénové et transformé en centre de loisirs au bénéfice de tous les petits Saint-Martiniers.

Yannik Ollivier a par ailleurs rappelé que la sécurité des biens et des personnes a toujours été l'une de ses préoccupations. Pour répondre aux exigences de la sécurité publique, un plan « sécurité » sera mis en place dès la rentrée sur le secteur d'ICF – rue Augustin-Blanchet et rue Pierre-Sémard – en lien avec le bailleur social.

Le maire espère aussi que la commune passera de secteur "police" à secteur "gendarmerie", un sujet pour lequel je suis intervenu en tant que Député et ai obtenu une rencontre entre la commune et le Préfet de l'Isère afin de faire avancer le dossier.

■ CÉRÉMONIE DES VOEUX - VENDREDI 13 JANVIER À CHAMP PRÈS FROGES



Devant un public nombreux, le maire de Champ-près-Frogès, Gilbert Reymond, entouré de son équipe municipale, a d'abord remercié les élus présents ainsi que la police municipale de Frogès, qui opérera prochainement sur la commune.

Puis les nouveaux personnels de la mairie ont été présentés au public.

Enfin le maire est revenu sur les travaux effectués au cours de l'année écoulée et a présenté les réalisations programmées en 2017.



À la suite de cette allocution, j'ai eu l'honneur de remettre à Robert Colliat et Pierre Bleyton une médaille et un diplôme d'honorariat des élus.

Robert Colliat, actuellement maire honoraire, fut adjoint de 1983 à 1997 et maire de 1997 à 2014, soit 31 ans au service de la commune.

Pierre Bleyton fut, quant à lui, élu de 1989 à 1995 et adjoint de 1995 à 2014, soit 25 ans au service de la commune.

À cette occasion, j'ai tenu à rappeler l'investissement inlassable que représente la fonction d'élu.

■ CÉRÉMONIE DES VOEUX - VENDREDI 13 JANVIER AU FONTANIL CORNILLON



Dans son allocution, le maire Stéphane Dupont-Ferrier a évoqué les dossiers fontanillois en cours comme le développement du groupe scolaire, le futur espace petite enfance, les commerces ou encore la vidéosurveillance.

Il a également fait un point d'étape sur l'avancée du dossier de la future piscine intercommunale, prévue à Saint-Égrève dans le secteur de Fiancey. Un projet estimé à 9,3 millions d'euros pour lequel le Conseil départemental et l'État apportent chacun

une aide de 1 million d'euros. Le permis devrait être déposé dans les semaines à venir, pour un commencement des travaux en fin d'année et une mise en service fin 2019.

■ CÉRÉMONIE DES VOEUX - SAMEDI 14 JANVIER À PROVEYSIEUX



Christiane Raffin, maire de Proveysieux, a fait une large place à l'intercommunalité dans ses vœux. Elle a notamment évoqué le Plan Communal de Sauvegarde ou encore l'évolution du

PLU communal vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. 2016 fut une nouvelle année de transition après le passage en Métropole.

Il a fallu continuer à intégrer la redistribution des missions, tant sur le plan budgétaire qu'au niveau des compétences transférées. Le maire est ainsi revenue sur les compétences devenues métropolitaines au 1^{er} janvier 2015 : l'eau potable, la création et l'entretien simple de la voirie, les réseaux d'eaux pluviales, les bornes à incendie, la distribution publique d'électricité.

Faisant la transition entre Métropole et commune, Christiane Raffin a rappelé que Proveyzieux est devenue une "commune apaisée", généralisant la vitesse à 30 km/h.

Différents projets communaux ont abouti en 2016 : la réfection du sol du gymnase, le remplacement du camion communal, l'achat de 10 tablettes tactiles pour l'école et l'embauche d'un agent supplémentaire pendant la pause méridienne.

Pour conclure sur les bilans des projets communaux, Christiane Raffin a évoqué le dossier relatif à la réfection de la toiture de l'école, des travaux prévus pour l'été prochain.

■ CÉRÉMONIE DES VŒUX – DIMANCHE 15 JANVIER À VELANNE



Dimanche, je me suis rendu aux vœux de la commune de Velanne, en présence de nombreux habitants, d'élus des communes environnantes et du conseiller départemental André Gillet.



Le maire Denis Molière, également vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV), a rappelé que l'intercommunalité continue de développer la solidarité entre les 31 communes qui la compose. Elle prend ainsi en charge en ce début d'année le Grand-Angle, le musée Mainssieux et la création

d'un réseau de lecture publique.

La Bâtie-Divisin partie, c'est Velanne qui accueille désormais le Relais d'assistants maternels (RAM).

Denis Molière a rappelé que la construction du bâtiment polyvalent de l'école est achevée. Ce local accueille la nouvelle cantine, l'antenne du centre de loisirs, la garderie périscolaire et les nouvelles activités périscolaires. Ces locaux seront inaugurés officiellement au printemps.

Autre réalisation, les six logements sociaux de la Semcoda. Des logements d'un loyer modéré dont l'attribution est gérée par une commission du Pays Voironnais. Avec ce bâtiment s'ouvre d'ailleurs la nouvelle zone constructible du bourg.

Parmi les projets 2017, les travaux de la nouvelle voirie destinée à desservir ces futurs logements et la construction de nouveaux vestiaires pour les footballeurs.
Le maire a enfin réitéré son attachement à la création d'une seule commune en Valdaine regroupant les sept villages.

En conclusion, il a tenu à remercier les élus de son conseil municipal et les membres du CCAS pour les actions en faveur des aînés et pour le soutien apporté aux Velannois en difficulté.



PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)
Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr